

Thème 6E : Le droit environnemental

Connaissance fondamentale

La pollution et le changement climatique ne connaissent pas de frontières. La Terre est une entité dynamique et vivante; tous ses écosystèmes interconnectés ont besoin d'être protégés. Le droit environnemental procure cette protection pour assurer un monde durable pour tous, maintenant et dans l'avenir.

Résultats d'apprentissage

- 6E.1 Cerner la raison d'être et la nécessité des lois pour protéger l'environnement.
 - 6E.2 Distinguer la séparation des pouvoirs entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les municipalités en ce qui concerne la protection de l'environnement, par exemple : l'exploitation des forêts, la pêche, la protection des espèces animales, le transport de marchandises toxiques et la gestion des déchets.
 - 6E.3 Évaluer les enjeux des ententes internationales telles que le protocole de Kyoto (1997) et l'accord de Paris (2016) sur la protection de l'environnement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le développement durable.
 - 6E.4 Évaluer le rôle des individus et des organisations non gouvernementales en ce qui concerne la protection de l'environnement.
 - 6E.5 Décrire le leadership des communautés autochtones dans leurs pratiques traditionnelles d'utilisation des ressources naturelles et l'impact environnemental de ces pratiques.
 - 6E.6 Analyser des exemples spécifiques de cas criminels ou civils reliés aux lois environnementales, par exemple : des incidents nucléaires, des fuites d'huile ou le braconnage.
-